



Objet : Demande d'avis sur
expérimentation / Cages australiennes

Avis Ifremer

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer (35)
Service Usages, Espaces et
Environnement Marins
35418 Saint-Malo**

Dinard, le 11 février 2019

Vos réf. : Demande d'avis sur expérimentation / Courriel du 17/01/2019

Nos réf. : 19-006-3_Ifremer.LERBN.2019.Avis01_BMSM_Cages australiennes
Dossier suivi par Claire ROLLET et Patrick LE MAO

Madame,

En réponse à votre courriel du 17 janvier 2019 sollicitant l'avis de l'Ifremer sur l'impact de la densité du projet de mise en place de casiers australiens pour élever des huîtres en baie du Mont-Saint-Michel, nous pouvons apporter les éléments suivants.

Analyse du dossier

L'expérimentation demandée se situe au sein de la zone ostréicole de Saint-Benoit-des-Ondes. Il s'agit, pour respecter le schéma des structures, de respecter une densité maximale équivalente à celle de l'élevage en poches sur tables, soit 4020 poches par hectare. Même si dans l'arrêté du schéma des structures il n'est pas fait mention, pour l'ostréiculture, de biomasses maximales par unité de surface, le pétitionnaire a fait l'effort de fournir le nombre d'huîtres pour chaque type de maillage de casier, ce qui est louable.

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Dinard
CRESCO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané

France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

Conclusion

Dans ce contexte, l'Ifremer émet un **avis favorable** à cette expérimentation **sous réserve** de la fourniture des résultats obtenus à l'administration gestionnaire à l'issue de la période expérimentale, afin de juger à terme de la pertinence d'un développement et/ou d'un encadrement réglementaire spécifique de cette méthode dans la baie du Mont-Saint-Michel.

L'Ifremer reste à la disposition de vos services pour répondre aux suites de ce dossier. En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Madame, l'assurance de toute ma considération

Claire ROLLET
Chef de Station Ifremer de Dinard

Copie interne Ifremer :

Directeur du Centre de Bretagne

Responsable de l'Unité Littoral, Centre de Bretagne

Responsable du Processus "Expertises et avis", Station de Lorient

Pièces jointes

En annexe sont présentés les documents transmis"

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Dinard

CRESCO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané

France

R.C.S. Brest B 330 715 368

APE 7219Z

SIRET 330 715 368 00032

TVA FR 46 330 715 368

+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr